

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 02 DECEMBRE 2020**

Le deux décembre deux mille vingt, à 18h30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le vingt six novembre deux mille vingt, se sont réunis, à distance, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

PRESENTS : 88

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Anne-Marie NEDELEC, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Francis HASSELBERGER, Stéphane EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABLON, Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Philippe BERTRAND, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Sylvie CORDIER, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Hugues FISCHER, Stéphane FONTANESI, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, François GUYOT, Hélène HALTZ, Christine HENRY, Marie-Noëlle HUBERT, Carine HURAUX, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Dominique LE GRAËT, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Daniel MICHEL, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Dorcas NOU, Céline OGER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, Joris PIERRET, Patrick PRODHON, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHEL, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON, Rémi VOLOT, Franck TROMPETTE est représenté par Sylvie FAUCHART

EXCUSES : 3

Olivier BILLIARD, Claude GEORGES, Laurent PELLOUARD

ABSENTS : 12

Benjamin BIENFAIT, Michel COURAGEOT, Jean-Paul DIEUDONNE, Michel DRIOUT, Christophe GUYOT, Patrice HUMBLOT, Fanny MISA, Michel PAULIN, Nicolas PIERRE, Jean-Luc RAILLARD, Anne STAFINIAK, Patrick TILLAND

PROCURATION : 1

Claude GEORGES à Paul FOURNIE

Monsieur le Président ouvre la séance.

Les procès-verbaux des conseils communautaires des 24 juin et 16 juillet 2020 sont approuvés.

N° 2020/200 - Approbation des modalités de tenue des séances du Conseil communautaire à distance

L'instauration d'une nouvelle situation d'état d'urgence sanitaire à compter du 14 octobre 2020 conjuguée à l'entrée en vigueur de nouvelles mesures de confinement ont conduit le Parlement à adopter la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le cadre juridique en vigueur pose une formalité préalable en exigeant que le Conseil communautaire détermine au cours de cette première séance :

- Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats,
- Les modalités de scrutin.

Le conseil communautaire décide à raison de 72 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Dorcas NOU) :

(Patrice VOIRIN, Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Céline BRASSEUR, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Thierry COLLOT, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Lise COURTOIS, Nadine MARIVET, Michelle PETTINI, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Rémi VOLOT ne prennent pas part au vote)

- d'approuver les modalités présentées pour la tenue de ses séances « à distance ».

N° 2020/201 - Norme budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2021

Le conseil communautaire décide à raison de 80 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Céline BRASSEUR, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Nadine MARIVET, Frédéric MUTZ ne prennent pas part au vote)

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'appliquer cette nomenclature :
 - o Au budget principal
 - o Au budget annexe des brigades
 - o Au budget annexe de la pépinière d'entreprises
 - o Au budget annexe des transports
 - o Au budget annexe des piscines
 - o Au budget annexe de la ZAE de la Rochelotte
 - o Au budget annexe des zones d'activités
- de préciser qu'un Règlement Budgétaire et Financier fera l'objet d'une délibération distincte,
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la complète réalisation de cette procédure.

N° 2020/202 - Règlement budgétaire et financier et fongibilité des crédits

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Nadine MARIVET ne prennent pas part au vote)

- de fixer la limite de la fongibilité des crédits à 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- d'approuver le règlement budgétaire et financier.

N° 2020/203 - Autorisations de programme - Modification de crédits de paiement

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Nadine MARIVET ne prennent pas part au vote)

- de valider la modification des crédits de paiement pour l'autorisation de programme concernant les tablettes des élus.

N° 2020/204 - Budget principal - Décision modificative n°3

Cette décision modificative s'équilibre à 66 556.00 euros en fonctionnement et à -107 000,00 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Nadine MARIVET ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°3 du budget principal en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition d'opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/205 - Budget annexe des zones d'activités - Décision modificative n°2

Cette décision s'équilibre à 4 800.00 euros en fonctionnement.

Il s'agit d'une inscription pour des travaux pour une hausse de l'intensité électrique.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Michèle LEMAIRE, Nadine MARIVET ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°2 du budget annexe des zones d'activités en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

N° 2020/206 - Budget annexe de la pépinière d'entreprises - Décision modificative n°2

Cette décision est en déséquilibre de 8 000.00 euros en investissement.

Il s'agit d'inscriptions de crédits pour l'aménagement d'un local en salle de réunion.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Michèle LEMAIRE ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°2 du budget annexe pépinière d'entreprises en respectant le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/207 - Budget annexe SPANC - Décision modificative n°1

Cette décision s'équilibre à 480,00 euros en fonctionnement.

Il s'agit d'une inscription pour une prestation d'intégration de données afin de permettre l'émission des factures.

Le conseil communautaire décide à raison de 83 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°1 du budget annexe SPANC en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

N° 2020/208 - Attribution de subventions

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver les subventions présentées :

Nom de l'association	Elus n'ayant pas pris part aux votes
• URCA	Oliver CHANTIER
• CFC Football	Pierre ETIENNE
• Cercle Hippique Chaumont Choignes	Isabelle FENAUX-MILLOT
• Cercle des Armes	Paul FOURNIE
• Boxing Club	Jessica GOULIN
• Les Murènes	Rémi VOLOT
• USEP	Khalid BOUSABATA
• Ecole Mandres	Isabelle LARDIN
• Ecole Juzennecourt	Khalid BOUSABATA, Jean-Marie WATREMETZ

N° 2020/209 - Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée du PLU de Colombey-les-Deux-Eglises

Le conseil communautaire décide à raison de 83 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote)

- de tirer le bilan suivant de la mise à disposition : bilan neutre sans remarque spécifique ;
- d'adopter la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Colombey-les-deux-Eglises.
- de dire que la présente délibération obtiendra son caractère exécutoire :
 - o après sa transmission à l'autorité compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales ;
 - o à l'exécution des mesures de publicité prévues aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme : affichage de la délibération pendant un mois au siège de l'Agglomération et de la commune d'assiette, mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département et publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI.

N° 2020/210 - Nouvel abattoir : prescription d'une modification simplifiée du PLU de Chaumont et définition des modalités de mise à disposition

Le conseil communautaire décide à raison de 83 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote)

- de prescrire une modification simplifiée du PLU de la Ville de Chaumont approuvé par délibération du 21 octobre 2010, modifié par délibérations du 22 novembre 2016 et du 19 décembre 2017 et mis en compatibilité par délibération du 25 novembre 2019 ;
- de dire que le dossier de modification simplifiée sera notifié, conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme :
 - A monsieur le Préfet du département de la Haute-Marne,
 - A monsieur le Président de la Région Grand Est,
 - A monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne,
 - Aux autorités organisatrices prévues à l'article L.1231-1 du code des transports,
 - A la ville de Chaumont,
 - A messieurs les présidents des chambres consulaires,
 - A monsieur le Président du syndicat mixte du Pays de Chaumont ;
- de mettre à disposition du public le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre visant à recueillir les observations et propositions du public, du 26 avril au 26 mai 2021, au sein de l'Hôtel de Ville de Chaumont au 10 place de la Concorde à Chaumont

ainsi qu'au Centre des services de l'agglomération de Chaumont (C'sam) au 5 avenue Emile Cassez à Chaumont aux heures habituelles d'ouverture au public des locaux ;
des locaux ;

- de réaliser toutes les mesures de publicités afférentes à cet acte.

N° 2020/211 - Délégation de Service Public pour la restauration scolaire et périscolaire de l'Agglomération de Chaumont : autorisation pour la signature d'un protocole d'accord et d'un avenant n°4 opérant divers ajustements nécessaires dans le suite de l'épidémie de COVID 19

Le conseil communautaire décide à raison de 57 Voix POUR, de 11 Voix CONTRE (Roger BRAUX, Sylvain COLLOT, Dominique COMBRAY, Lise COURTOIS, Sylvain DEMAY, Sylvie FAUCHART, Dorcas NOU, Céline OGER, Alexandre PERNET, Joris PIERRET, Rémi VOLOT) et de 17 ABSTENTIONS (Thierry ALONSO, Philippe BERTRAND, Olivier CHANTIER, Thierry COLLOT, Isabelle FENAUX-MILLOT, Stéphane FONTANESI, Christine GUILLEMY, Carine HURAU, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Morgane LENGREND, Daniel MICHEL, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, André-Xavier RESLINGER, Marie-Christine SIMONNET, Guy URSCHÉL).

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote).

- d'accepter les modifications contractuelles proposées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel ainsi que l'avenant n°4 formalisant ces adaptations,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la procédure.

N° 2020/212 - Forfait intercommunal à verser à l'Institution privée Oudinot année scolaire 2020-2021

Le conseil communautaire décide à raison de 56 Voix POUR, de 9 Voix CONTRE (Roger BRAUX, Thierry COLLOT, Sylvain DEMAY, Marie-Christine MURGIDA, Dorcas NOU, Alexandre PERNET, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Vincent VIGNERON) et de 18 ABSTENTIONS (Stéphan EMERAUX, Philippe BERTRAND, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Sylvain COLLOT, Lise COURTOIS, Audrey DUHOUX, Sylvie FAUCHART, Isabelle FENAUX-MILLOT, Stéphane FONTANESI, Thierry GASPAROVIC, Christine GUILLEMY, Morgane LENGREND, Daniel MICHEL, Céline OGER, Michelle PETTINI, Joris PIERRET, Rémi VOLOT) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Chantal VAUTHIERS ne prennent pas part au vote).

- de fixer à 477,25 euros le forfait dû par élève à l'Institution Oudinot pour les seuls élèves élémentaires à compter de l'année scolaire 2020/2021.

N° 2020/213 - Soutien au sport scolaire

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Khalid BOUSABATA, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Isabelle FENAUX-MILLOT ne prennent pas part au vote)

- d'allouer une participation de 3,00 euros de l'Agglomération de Chaumont sur chaque licence, afin que tous les enfants de cycle 1, 2 et 3 puissent

prendre une licence sportive USEP en temps scolaire dont le coût est fixé à 5,00 euros, ce à compter de la rentrée scolaire 2020.

- est concerné l'ensemble des écoles de l'Agglomération de Chaumont.

N° 2020/214 - Organisation d'un jeu-concours en soutien aux commerces impactés par la crise sanitaire

Pour relancer la consommation locale, il est proposé de mettre en place un dispositif indépendant mais complémentaire aux initiatives déjà mises en place à l'échelle de l'Agglomération.

Afin de soutenir les commerçants qui ont été durement impactés par la crise et notamment pendant cette période de fin d'année où ces derniers réalisent le plus gros de leur chiffre d'affaire.

Il est proposé la mise en place d'un jeu-concours pour soutenir les commerçants.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR, de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) et de 2 ABSTENTIONS (Thierry COLLOT, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote) :

- d'autoriser la mise en place d'un jeu-concours à l'échelle de l'Agglomération de Chaumont,
- d'approuver le règlement du jeu-concours,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020/215 - Fonds Résistance - Signature d'un avenant avec la Région Grand Est

La crise sanitaire a fortement fragilisé le monde économique et associatif. Dans ce contexte, la Région Grand Est a mis en place le « Fonds Résistance ». Il s'agit d'une avance remboursable destinée à renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entreprises et petites entreprises.

Par convention en date du 16 avril 2020, l'Agglomération de Chaumont et la Région Grand Est signaient une convention de partenariat ayant pour objet l'abondement du Fonds Résistance par l'Agglomération à hauteur de 2 €/habitant soit 89 710 €.

Grâce à la contribution d'autres partenaires comme la Région Grand Est, la Banque des Territoires et le Conseil Départemental de la Haute-Marne, le montant du fonds sur le périmètre de l'Agglomération s'élève à 358 840 €.

Le conseil communautaire décide à raison de 80 Voix POUR et de 4 ABSTENTIONS (Roger BRAUX, Thierry COLLOT, Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote).

- d'autoriser la Région GRAND EST à faire évoluer le dispositif :
 - o en prolongeant son fonctionnement jusqu'au 30 juin 2021,
 - o en élargissant le bénéfice de ce fonds au monde agricole et viticole,
 - o et en augmentant les plafonds :

- pour les professionnels du tourisme et de l'événementiel ainsi que les commerces de détail souhaitant se doter d'un outil numérique jusqu'à 30 000 €
 - pour les entreprises et associations dans le domaine de l'Art et de la Culture jusqu'à 60 000 €
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
 - de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

N° 2020/216 - Montant de la Redevance d'Assainissement Non Collectif à compter de l'année 2020

Pour mener à bien les missions de contrôles réglementaires du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'Agglomération de Chaumont met en place une redevance SPANC depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le conseil communautaire décide à raison de 77 Voix POUR, de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) et de 4 ABSTENTIONS (Stéphane FONTANESI, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL, Rémi VOLOT ne prennent pas part au vote).

- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement non collectif à compter de l'année 2020 :
 - de 23,29 € HT/an et par système d'ANC tel qu'exposé précédemment sur le territoire de l'Agglomération de Chaumont hors ville de Chaumont,
 - de 6,88 € HT/an et par système d'ANC tel qu'exposé sur la ville de Chaumont.

N° 2020/217 - Modalités financières fixant la contribution des communes pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères pour l'année 2021

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR, de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) et de 2 ABSTENTIONS (Sylvie FAUCHART, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL ne prennent pas part au vote).

- d'approuver les modalités d'appels à contribution et leurs montants pour l'année 2021,
- d'approuver la reconduction des modalités de contribution des communes auprès des usagers de l'ancien territoire de la CCBBVF et leur montant.

N° 2020/218 - Convention entre la Ville et l'Agglomération de Chaumont relative à la répartition des recettes des forfaits de post-stationnement 2020 FPS

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 3 ABSTENTIONS (Dominique COMBRAY, Sylvain DEMAY, Daniel MICHEL) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote).

- d'approuver l'absence de reversement des recettes de FPS de la Ville à l'Agglomération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous documents afférents.

N° 2020/219 - Transfert des excédents des services eau potable et assainissement collectif des communes vers l'Agglomération

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Sylvie FAUCHART) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote) :

- D'APPROUVER le transfert des résultats des communes membres vers l'Agglomération de Chaumont et plus précisément au budget annexe de la régie « Eau potable » et au budget annexe « Assainissement collectif des eaux usées » comme présenté ci-avant ;
- DE PRECISER que les transferts en investissement s'effectueront au compte 1068 ;
- DE PRECISER que le transfert du déficit de fonctionnement s'effectuera au compte 678 et que l'excédent de fonctionnement s'effectuera au compte 778 ;
- DE PREVOIR aux budgets annexes afférents les crédits nécessaires à la réalisation des transferts des résultats susvisés qui donne lieu à émission de mandats et/ou titres de recettes ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

N° 2020/220 - Ajustement des tarifs des services eau potable

Le Conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 3 ABSTENTION(S) (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET).

Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote. :

- D'ADOPTER les modifications sur les tarifs de l'eau potable de l'Agglomération de Chaumont comme présentées ci-dessus ;
- DE PRECISER que ces tarifs sont assujettis à la TVA au taux en vigueur en application des dispositions législatives ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2020/221 - Ajustement des tarifs des services assainissement collectif des eaux usées

Les tarifs sont strictement identiques à ceux pratiqués par les communes avant le transfert de la compétence.

Suite à la fixation de ces tarifs en début d'année, il est proposé au conseil communautaire de valider les ajustements suivants pour le service d'assainissement collectif des eaux usées :

- Colombey les Deux Eglises : A la redevance d'assainissement, s'ajoute une part fixe au titre du raccordement au réseau depuis 2004. Il a été omis de reprendre ce tarif lors de la première délibération. Il est proposé de fixer le tarif de cette taxe de raccordement à 8€ HT.

- Thivet : La taxe de raccordement réseau eau s'applique à la facturation de l'assainissement collectif et a été affectée à tort au service d'eau potable. Il est proposé de revoir l'affectation dudit produit au service concerné.
- Gillancourt : la commune étant zonée en assainissement non collectif, il convient de ne plus appliquer de redevance d'assainissement collectif aux abonnés de cette commune. Il est proposé de supprimer la redevance assainissement de 0.22€ par m3.

Il est précisé que les modifications apportées n'impactent pas le coût facturé par l'utilisateur et que les autres dispositions et tarifs restent inchangés.

En sus de ces tarifs, il est collecté la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'Agence de l'eau Seine Normandie dont le taux est fixé à 0.185€ HT par m3 d'eau consommé pour la période 2019 à 2024.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 3 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Sylvie FAUCHART, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- D'ADOPTER les modifications sur les tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées de l'Agglomération de Chaumont ;
- DE PRECISER que ces tarifs sont assujettis à la TVA au taux en vigueur en application des dispositions législatives ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2020/222 - Budget annexe de la régie eau potable - Décision Modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 177 817 euros en fonctionnement et à 186 998 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Frédéric MUTZ, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe de la régie Eau potable en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/223 - Budget annexe de la régie assainissement collectif des eaux usées - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 665 310 euros en fonctionnement et à 963 635 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 79 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Frédéric MUTZ, Michelle PETTINI, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget annexe de la régie Assainissement collectif des eaux usées en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/224 - Budget DSP eau Biesles - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 60 000 euros en fonctionnement et à 89 648 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 80 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Dominique COMBRAY, Fabien CONTAL, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Eau de BIESLES en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/225 - Budget DSP assainissement Biesles - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 40 000 euros en fonctionnement et à 40 000 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Assainissement de BIESLES en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/226 - Budget DSP eau Bologne - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 90 000 euros en fonctionnement et à 120 000 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 3 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET, Rémi VOLOT) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Eau de BOLOGNE en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/227 - Budget DSP assainissement Bologne - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 580 000 euros en fonctionnement et à 650 673 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Assainissement de BOLOGNE en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/228 - Budget DSP eau Chamarandes-Choignes - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 22 500 euros en fonctionnement.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Guy URSCHHEL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Eau de CHAMARANDES-CHOIGNES en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

N° 2020/229 - Budget DSP eau Chaumont - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 3 170 euros en fonctionnement et à 0 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 3 ABSTENTIONS (Roger BRAUX, Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote).

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Eau de CHAUMONT en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/230 - Budget DSP assainissement Chaumont - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 44 991 euros en fonctionnement et à 0 euro en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 81 Voix POUR et de 3 ABSTENTIONS (Roger BRAUX, Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Assainissement de CHAUMONT en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/231 - Budget DSP eau Mandres-la-Cote - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 2 451 euros en fonctionnement et à 40 000 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Eau de MANDRES LA COTE en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/232 - Budget DSP assainissement Mandres-la-Côte - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 2 451 euros en fonctionnement et à 45 436 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Assainissement de MANDRES LA COTE en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/233 - Budget DSP eau Nogent - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 25 286 euros en fonctionnement et à 15 286 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Eau de NOGENT en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/234 - Budget DSP assainissement Nogent - Décision modificative n°1

Cette décision modificative s'équilibre à 125 418 euros en fonctionnement et à 124 318 euros en investissement.

Le conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote)

- d'approuver cette décision modificative n°01 du budget DSP Assainissement de NOGENT en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

N° 2020/235 - Composition des commissions communautaires - Modifications

Suite à la demande de Madame Christine HENRY d'intégrer la commission n°08 « Transition numérique » et de ne plus siéger à la commission n°11 « Cohésion sociale », le conseil communautaire doit se prononcer sur la nouvelle composition de ces deux commissions.

Le conseil communautaire décide :

(Pascal BABOUOT, Jean-Louis BENOIT, Yves BERNARD, Fabien CONTAL, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote).

- à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour cette nomination.
- à raison de 83 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) d'approuver la composition des commissions n°08 « Transition numérique » et n°11 « Cohésion sociale », comme suit :

Commission n° 8 « Transition numérique » :

BERTRAND Philippe
CHAOUI Nabil
HENRY Christine
NICKELS Véronique

Commission n° 11 « Cohésion sociale » :

BERNARD Yves
COGNON Didier
COURAGEOT Michel
COURTOIS Lise
HUBERT Marie-Noëlle
LEMAIRE Michèle
LENGRAND Morgane
NOEL Sophie
SIMONNET Marie-Christine

N° 2020/236 - Compte-rendu des actes passés par le Président

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait à Chaumont, le **29 DEC. 2020**

Le Président,

Stéphane MARTINELLI